

mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics

Siège : 50, cours Franklin Roosevelt - BP 6402 - 69413 Lyon cedex 06 - Tél. : 04 72 74 52 52 - Fax : 04 78 24 96 85 - www.auxiliaire.fr
Siret 775 649 056 00014 - code APE 6512 Z - Entreprise régie par le code des assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Société d'assurance exonérée de plein droit de la TVA (article 261 C. du 2° du C.G.I.)

N° Sociétaire : **925587**

SCA ACR 85

N/Réf. : AT374

LA GRENOILLERE

Feuillet n° 1

85320 ROSNAY

**CONTRAT RESPONSABILITE CIVILE TRAVAUX
ATTESTATION D'ASSURANCE
COMPOSEE DE DEUX FEUILLETS NUMEROTES 1 & 2**

La Société désignée ci-dessus, titulaire auprès de notre Mutuelle d'un contrat RESPONSABILITE CIVILE TRAVAUX n° 003.100012 ayant pris effet le 01/02/2010, est garantie au titre de sa responsabilité civile, pour les activités suivantes :

**CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES - CONTRACTANT GENERAL -
ENTREPRENEUR GENERAL**

La présente attestation est valable du 01/01/2011 au 31/12/2011 et ne peut engager L'AUXILIAIRE au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à LYON, le 5 Janvier 2011

P/LA DIRECTION GENERALE



N° Sociétaire : **925587**

SCA ACR 85

N/Réf. : AT374

LA GRENOUILLERE

Feuillet n° 2

85320 ROSNAY

MONTANT DES GARANTIES DU CONTRAT n° 003.100012

GARANTIES	MONTANTS EN EUROS PAR SINISTRE
<u>GARANTIES EN COURS DE TRAVAUX</u>	
▪ Dommages corporels	7.623.000
▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs dont :	1.830.000
↪ Dommages immatériels consécutifs	1.068.000
↪ R.C. Incendie	915.000
↪ R.C. Vol	76.300
↪ Recherche de fuite	15.300
↪ Objets confiés	15.300
↪ Dommages aux véhicules des préposés	15.300
<u>GARANTIES APRES TRAVAUX</u>	
▪ Dommages corporels	7.623.000
▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs dont :	1.830.000
↪ Dommages immatériels consécutifs	1.068.000
↪ R.C. Incendie	915.000
<u>GARANTIES PROFESSIONNELLES</u>	
▪ Erreur professionnelle	Par an 153.000
▪ Erreur d'implantation	153.000
<u>DEFENSE RECOURS</u>	153.000

mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics

Siège : 50, cours Franklin Roosevelt - BP 6402 - 69413 Lyon cedex 06 - Tél. : 04 72 74 52 52 - Fax : 04 78 24 96 85 - www.auxiliaire.fr
Siret 775 649 056 00014 - code APE 6512 Z - Entreprise régie par le code des assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Société d'assurance exonérée de plein droit de la TVA (article 261 C. du 2^e du C.G.I.)

N° Sociétaire : **925587**

SCA ACR 85

N/Réf. : AT1774

LA GRENOUILLERE

Feuillet n° 1

85320 ROSNAY

POLICE DECENNALE DES REALISATEURS ET TOUS RISQUES CHANTIER
ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE DECENNALE ET
TOUS RISQUES CHANTIER
COMPOSEE DE DEUX FEUILLETS NUMEROTES 1 & 2

La Société désignée ci-dessus, titulaire auprès de notre Mutuelle d'un contrat POLICE DECENNALE DES REALISATEURS ET TOUS RISQUES CHANTIER n° 17.100025 ayant pris effet le 01/02/2010 , **est garantie pour les chantiers ouverts entre le 01/01/2011 et le 31/12/2011 pour les activités et qualifications suivantes :**

CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES (C.M.I.)
ENTREPRISE GENERALE (E.G.)
CONTRACTANT GENERAL (C.G.)

Ce contrat :

- est conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire de responsabilité des travaux de bâtiment (Annexe I Article A 243-1 du Code des Assurances),
- comporte le maintien de la garantie pour la durée de la responsabilité pesant sur l'assuré en vertu des Articles 1792, 1792.2 et 2270 du Code Civil et fonctionne selon les règles de la capitalisation,
- couvre également l'assuré dans les mêmes conditions (clauses types) lorsque sa responsabilité est recherchée pour des travaux exécutés en qualité de sous-traitant,
- a été souscrit pour les interventions de l'assuré sur des chantiers de bâtiment dont le coût global unitaire n'est pas supérieur à 6.098.000 Euros.

La présente attestation ne peut engager L'AUXILIAIRE au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à LYON, le 5 Janvier 2011

P/LA DIRECTION GENERALE



N° Sociétaire : **925587**

SCA ACR 85

N/Réf. : AT1774

LA GRENOUILLERE

Feuillet n° 2

85320 ROSNAY

MONTANT DES GARANTIES DU CONTRAT n° 17.100025

GARANTIES RESPONSABILITE DECENNALE	MONTANTS PAR SINISTRE
GARANTIE OBLIGATOIRE C.M.I.	Coût total de la construction avec un maximum de 500.000 Euros
GARANTIES COMPLEMENTAIRES C.M.I.	20 % de la garantie obligatoire
GARANTIE OBLIGATOIRE E.G. – C.G.	6.098.000 Euros
GARANTIES COMPLEMENTAIRES E.G. – C.G.	915.000 Euros
GARANTIES TOUS RISQUES CHANTIER	MONTANTS PAR OPERATION DE CONSTRUCTION
GARANTIE PRINCIPALE : Dommages aux travaux neufs : dont : Dommages aux existants :	Coût total de la construction dans la limite de 500.000 Euros 10 % du coût de la construction 15 % du coût de la construction
EXTENSIONS DE GARANTIES : (Frais de déblaiement, frais de transport accéléré, honoraires des hommes de l'art, mesures conservatoires)	